



SCRAMBLE

règles | politiques | éligibilité

Contents

1	INTRODUCTION	4
1.1	SOMMAIRE.....	4
2	ÉLIGIBILITÉ	6
2.1	ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA PGA	6
2.2	ÉLIGIBILITÉ QUALIFICATIONS LOCALES	7
2.3	ÉLIGIBILITÉ FINALES RÉGIONALES	8
2.4	ÉLIGIBILITÉ FINALE NATIONALE.....	9
2.5	ÉLIGIBILITÉ DES PARCOURS DE GOLF	10
3	EXIGENCES DE HANDICAP	11
3.1	QUALIFICATIONS LOCALES	11
3.2	FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE.....	13
4	OPPORTUNITÉS DE PASSE-DROIT	14
4.1	PLACES EN FINALES RÉGIONALES.....	14
5	RÈGLES DE JEU	17
5.1	SUBSTITUTIONS	17
5.2	DISTANCES POUR LES FEMMES.....	18
5.3	POINTAGE	18
5.4	DÉPARTAGER LES ÉGALITÉS	18
5.6	RETRAIT	19
5.7	MARQUEUR BÉNÉVOLE	19
5.8	RÈGLES LOCALES - Qualifications Locales.....	21
5.8	RÈGLES LOCALES - Finales Régionales et Nationale	22

1 INTRODUCTION

Le Scramble RBC PGA est conçu pour être une expérience agréable pour tous les participants. Afin d'assurer une expérience agréable et équitable pour tous, le Scramble RBC PGA se déroulera le plus strictement possible selon les Règles de golf de Golf Canada et toutes les règles locales mises en place par la PGA du Canada.

1.1 SOMMAIRE

La PGA du Canada déterminera toutes les règles et politiques associées au Scramble RBC PGA et les administrera conjointement avec les Règles de golf de Golf Canada, le Code de conduite de la PGA du Canada, les conditions spécifiques du Scramble RBC PGA et toute règle locale applicable le jour de l'événement. Tous les participants au Scramble RBC PGA, en s'inscrivant à l'événement, acceptent de se conformer aux règles et politiques établies et acceptent la juridiction de la PGA sur le championnat. Une liste des règles et règlements du jeu du Scramble RBC PGA est affichée sur le site Web officiel du Scramble RBC PGA à www.rbcpgascramble.com ainsi que sur les portails des événements et peut être mise à jour de temps à autre.

1. Le professionnel en titre de la PGA du site de qualification locale doit certifier l'index de handicap actuel de Golf Canada de chaque participant à la date de clôture des inscriptions et s'assurer que les handicaps de l'équipe sont conformes aux paramètres des politiques décrites dans le document suivant.
2. Les inscriptions tardives, incomplètes ou inexactes ne seront pas acceptées et ne sont pas la responsabilité de la PGA. Cela comprend l'entrée de numéros de membre de Golf Canada faux ou incorrects.
3. Un joueur amateur peut tenter de se qualifier pour la finale régionale en participant à plusieurs qualifications locales dans sa région. Une fois qu'un amateur s'est qualifié pour une finale régionale, il ne peut plus participer à une autre qualification locale. La participation à une autre qualification locale pour l'obtention d'un prix ou d'une qualification pour la finale régionale entraînera la disqualification automatique de cette équipe, et l'équipe qualifiée à l'origine pourra également être disqualifiée (à la discrétion de la PGA du Canada).
Seuls les professionnels de la PGA du Canada qui sont en règle peuvent

accompagner une équipe à la finale régionale et nationale. Le professionnel qui se qualifie à la finale régionale doit accompagner cette équipe à la finale nationale. Voir la section 5.1 pour plus de détails.

4. La PGA se réserve le droit d'ajuster le handicap d'une équipe ou d'un individu lors des qualifications locales, des finales régionales et de la finale nationale du Scramble RBC PGA en fonction de ses performances ou de ses résultats antérieurs, ou en fonction de preuves provenant d'un examen des dossiers de handicap.
Toutes les équipes qui se qualifient dans un club, qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs événements, doivent participer à la même finale régionale. Toute variation à cette règle sera à la discrétion de la PGA du Canada. Par exemple, une exception à cette règle peut être faite lorsqu'un club accueille un grand nombre de qualifications locales ou lorsqu'une finale régionale spécifique est pleine.
5. Un processus de vérification du handicap a lieu lors de toutes les finales régionales et nationales. Une pièce d'identité avec photo peut être exigée de chaque membre de l'équipe pour vérifier son index de handicap Golf Canada. Le défaut de fournir cette pièce d'identité entraînera la disqualification de l'équipe.
6. La PGA du Canada se réserve le droit unique et exclusif de modifier les dates, les lieux et les règles concernant la gestion et le déroulement de l'événement.
7. Les résultats de l'événement sont finalisés et la compétition sera considérée comme terminée à la date de clôture des inscriptions de l'étape suivante de l'événement. Jusqu'à ce moment, la PGA du Canada se réserve le droit de modifier les résultats d'un événement si elle le juge nécessaire. Lors de la finale nationale, la compétition sera considérée comme terminée au moment de la remise des prix.
8. Si, pendant la saison en cours ou la saison précédente de RBC PGA, un joueur amateur participe à un autre événement RBC PGA et accepte, pour pouvoir jouer, un ajustement de handicap inférieur à son handicap établi, il sera soumis au même ajustement de handicap pour les événements de l'année en cours. Il incombe aux joueurs d'informer le coordonnateur de leur tournoi scramble RBC PGA de cet ajustement.
9. Si les privilèges de participation à un tournoi d'un joueur amateur sont suspendus par une installation, celui-ci sera considéré comme inadmissible

jusqu'à ce que la suspension soit levée ou qu'il ait cessé de jouer à l'installation pendant une période d'un an, ou selon la première éventualité. Dans les deux cas, un nouveau handicap doit être établi par une méthode approuvée par Golf Canada.

10. Un amateur qui fait une fausse représentation de son index de handicap de Golf Canada ou qui enfreint une règle du tournoi Scramble RBC PGA peut être disqualifié de la suite du jeu.
11. Le comité des règlements du tournoi Scramble RBC PGA se réserve le droit de suspendre les contrevenants aux règles de handicap ou aux règlements de leur participation actuelle ou future au tournoi. Les infractions flagrantes commises par des amateurs seront signalées à Golf Canada, à l'association provinciale de golf concernée et au club d'appartenance.

2 ÉLIGIBILITÉ

2.1 ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA PGA

Les finales régionales et nationales du Scramble RBC PGA sont admissibles à tous les membres de la PGA du Canada qui sont en règle.

Pour se joindre à une équipe au niveau de la finale régionale ou de la finale nationale du Scramble RBC PGA, le professionnel de club doit satisfaire aux exigences d'admissibilité de la PGA ci-dessus ainsi qu'à l'une des conditions suivantes:

- Doit être un employé (ou un entrepreneur) du site de qualification locale à la date de la qualification locale et de la finale régionale.
- Doit être un invité de la PGA du Canada.

La PGA du Canada régit l'admissibilité de ses membres.

Les membres de la PGA ne sont autorisés à participer qu'à une seule finale régionale. Cela signifie qu'un site hôte qui souhaite organiser plusieurs qualifications locales doit avoir suffisamment de membres admissibles de la PGA du Canada pour accompagner chaque équipe gagnante aux finales régionales.

Nous rappelons aux membres de la PGA que lorsqu'ils participent à une épreuve du Scramble RBC PGA, ils sont soumis, comme pour les autres

tournois, au Code de pratique professionnelle de la PGA du Canada. Les professionnels jouent avec un handicap de zéro.

Les membres de la PGA qui accompagnent une équipe à la finale régionale et à la finale nationale du Scramble RBC PGA sont les capitaines d'équipe. Il est de leur responsabilité de respecter toutes les règles de la compétition et de marquer et signer la carte de pointage de l'équipe conformément aux règles du Scramble RBC PGA et aux règles de golf.

Lors des finales régionales et nationales du Scramble RBC PGA, chaque professionnel de la PGA devra assister à la réunion des professionnels de la PGA avant la compétition.

2.2 ÉLIGIBILITÉ QUALIFICATIONS LOCALES

Le Scramble RBC PGA est ouvert à tous les golfeurs amateurs âgés de 19 ans ou plus, possédant une carte de membre active de Golf Canada, un index de handicap valide de Golf Canada et étant en règle avec Golf Canada, leur association provinciale de golf et leur club d'appartenance.

Les joueurs amateurs ne seront pas admissibles à une qualification locale tant que leur équipe COMPLÈTE n'aura pas soumis le formulaire d'inscription en ligne et que leur paiement n'aura pas été traité avec succès. Les inscriptions tardives, incomplètes ou inexactes ne seront pas acceptées et ne relèvent pas de la responsabilité de la PGA. Cela comprend l'entrée d'identifiants de membre de Golf Canada faux ou incorrects.

Dans le cas où il y aurait une limite au nombre d'équipes dans une qualification locale, une équipe complète avec des informations d'inscription valides aura la priorité sur une équipe avec des informations incomplètes. Une équipe ne peut pas participer à la compétition pour les prix ou la qualification à la finale régionale lors d'une qualification locale avec seulement 3 joueurs, car l'équipe n'a pas satisfait aux exigences pour participer au Scramble RBC PGA.

Chaque amateur doit soumettre son numéro d'identification Golf Canada à 10 chiffres au moment de l'inscription.

L'indice de handicap global Golf Canada d'une équipe (somme des indices de handicap des quatre joueurs) doit se situer entre 32,0 et 112,0 et seuls deux joueurs peuvent avoir des indices de handicap Golf Canada de 9,9 ou moins à

la date de clôture de la qualification locale enregistrée.

Chaque équipe devra désigner un capitaine d'équipe au cours du processus d'inscription.

Toute équipe composée de trois ou plus des mêmes joueurs qui se qualifie pour une finale régionale trois fois au cours d'une période de cinq (5) ans sera tenue de remplacer au moins deux compétiteurs (50 % de l'équipe) pendant les cinq années suivantes à partir de la dernière qualification au cours de cette période.

Toutes les équipes championnes de la finale nationale devront remplacer au moins deux compétiteurs (50 % de l'équipe) pendant les cinq années qui suivront leur victoire.

2.3 ÉLIGIBILITÉ FINALES RÉGIONALES

Le nombre d'équipes qualifiées de chaque qualification locale dépend du nombre d'équipes inscrites. Toute qualification comptant 17 équipes ou plus peut qualifier

deux (2) équipes. Voir la section 5.4 pour les places supplémentaires en cas d'égalité. Cette politique s'applique à chaque qualification locale individuelle organisée par un club. Un club ne peut pas organiser plus de qualifications locales que le nombre de professionnels de la PGA du Canada admissibles employés par l'installation. Toutefois, si un club organise plus d'une qualification locale, chaque équipe qui se qualifie à cet endroit sera désignée pour la même finale régionale, à moins que la PGA du Canada ne dirige une ou plusieurs équipes vers une autre finale régionale en raison de contraintes d'espace.

Remarque importante : aucun club ne pourra qualifier une équipe pour une finale régionale à moins que la qualification locale du Scramble RBC PGA qu'il organise ne compte au moins 40 joueurs officiellement inscrits (10 équipes) qui ont payé les droits d'inscription à la qualification locale (les équipes d'invités sociaux qui ne paient pas de droits d'inscription ne peuvent pas être comptées), sauf autorisation de la PGA du Canada.

Les clubs hôtes de la finale régionale du Scramble RBC PGA recevront une (1) exemption de club hôte pour une équipe de leur choix. Cette équipe doit

satisfaire aux exigences de handicap d'une qualification locale. Les équipes exemptées doivent s'inscrire et payer les frais d'inscription applicables.

Chaque finale régionale sera composée d'un minimum de 18 équipes. Dans les régions où moins de 18 équipes (y compris les équipes bénéficiant d'un passe-droit) se qualifient lors des qualifications locales, une liste de remplacement sera utilisée. La liste alternative sera établie dans l'ordre des différentiels de pointage (arrondis au millième le plus proche) de chaque qualification locale dans la région. Le différentiel de pointage sera calculé comme suit:

EXEMPLE

Les résultats suivants ont été enregistrés lors de trois qualifications locales. Une équipe exclusivement féminine ne s'est pas qualifiée pour la finale régionale, une place spéciale est donc disponible.

Les résultats suivants ont été enregistrés lors de trois qualifications locales.

Qualification locale #1

Pointage net moyen du contingent de participants = 59.6

Équipe Pointage net Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe A 61.0 61.0 – 59.6 = 1.4

Équipe B 58.7 58.7 – 59.6 = -0.9

Qualification locale #2

Pointage net moyen du contingent de participants = 60.5

Équipe Pointage net Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe C 61.1 61.1 – 60.5 = 0.6

Équipe D 59.0 59.0 – 60.5 = -1.5

Équipe E 60.6 60.6 – 60.5 = 0.1

Qualification locale #3

Pointage net moyen du contingent de participants = 56.9

Équipe Pointage net Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe F 58.6 58.6 – 56.9 = 1.7

Par conséquent, une équipe avec un différentiel de pointage de -1,5 aura une priorité plus élevée sur la liste des suppléants qu'une équipe avec un différentiel de pointage de -0,9. Cela donnera une autre chance à une équipe de se qualifier après avoir raté de peu une place lors des qualifications locales.

La PGA du Canada se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes participant à chaque finale régionale et peut diriger les équipes vers la finale régionale la plus proche en fonction du nombre de places disponibles.

Chaque équipe qualifiée pour la finale régionale doit identifier et amener un marqueur bénévole à la finale régionale. Les détails complets de la politique relative aux marqueurs bénévoles se trouvent dans la section 5.7 "Politique relative aux marqueurs".

Chaque région sera plafonnée à 15 qualifications locales pour l'année. En fonction de l'espace disponible, d'autres qualifications locales pourront être ajoutées au cours de l'année.

2.4 ÉLIGIBILITÉ FINALE NATIONALE

Le nombre d'équipes qualifiées de chaque finale régionale pour la finale nationale est déterminé par un système de quotas. Le système de quotas prend en compte le nombre passé et actuel de qualifications locales par région et le nombre passé et actuel de participants dans chaque région. Jusqu'à 20 équipes peuvent se qualifier pour la finale nationale par le biais du système de quotas. Le système de quotas déterminera donc quelles finales régionales qualifieront une (1) ou deux (2) équipes et, dans des circonstances exceptionnelles, trois (3) équipes.

La PGA du Canada se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes participant à la finale nationale.

2.5 ÉLIGIBILITÉ DES PARCOURS DE GOLF

Un terrain de golf réglementaire ayant une cote officielle de Golf Canada pour les parcours et les slopes et dont le service est assuré par un membre actif de la PGA du Canada qui répond aux critères d'admissibilité peut accueillir une qualification locale.

3 EXIGENCES DE HANDICAP

3.1 QUALIFICATIONS LOCALES

L'index de handicap approuvé de Golf Canada d'un joueur amateur doit refléter sa capacité de jeu potentielle. Tout golfeur amateur qui possède un index de handicap Golf Canada à jour peut participer.

Les index de handicap en vigueur à la date de clôture des inscriptions seront utilisés pour le jour de la compétition.

L'indice de handicap avec lequel un joueur participe à une qualification locale servira de plafond au fur et à mesure que ce joueur avance dans les étapes suivantes du Scramble RBC. Les indices de handicap qui diminuent entre les étapes de qualification seront utilisés à leur statut actuel.

L'indice de handicap maximal de Golf Canada est 36.4 pour les hommes et 40.4 les femmes.

Le total des indices de handicap des quatre membres de l'équipe doit être d'au moins 32,0. Le total maximum des indices de handicap de Golf Canada est de 112,0.

Pour les qualifications locales, une équipe peut avoir un maximum de deux compétiteurs avec un indice de handicap Golf Canada à un chiffre (9,9 ou moins). Ex :

8,7 + 11,1 + 1,4 + 10,2 = 31,4 (inéligible, le handicap global de l'équipe est trop faible)

13,5 + 12,7 + 8,3 + 2,4 = 36,9 (éligible)

2,3 + 11,7 + 25,3 + 27,2 = 66,5 (éligible)

1,3 + 5,7 + 9,9 + 28,7 = 45,6 (inéligible, équipe composée de plus de deux handicaps à un chiffre)

$9,8 + 20,3 + 33,7 + 53,4 = 117,2$ (inéligible, le handicap global de l'équipe ne doit pas dépasser 112,0)

Pour déterminer le pointage net le jour de la qualification locale, les index de handicap de Golf Canada des membres de l'équipe sont convertis en handicaps de jeu. À partir de 2020, les handicaps de jeu seront calculés en convertissant les indices de handicap individuels en un handicap de parcours (en utilisant la normale, le slope et l'évaluation du parcours), puis en appliquant l'allocation de handicap applicable. Le handicap de jeu global de l'équipe est ensuite soustrait du pointage de l'équipe pour obtenir le pointage net final. Par exemple:

Index de handicap des joueurs= Joueur 1 - 1,3, Joueur 2 - 7,8, Joueur 3 - 12,5, Joueur 4 - 20,9

Évaluation du parcours = 71,2

Slope = 123

Normale = 72

Handicap de parcours Joueur 1 = $1,3 \times (123/113) + (71,2-72) = 0,615...$

Handicap de parcours Joueur 2= $7,8 \times (123/113) + (71,2-72) = 7,690...$

Handicap de parcours Joueur 3= $12,5 \times (123/113) + (71,2-72) = 12,806...$

Handicap de parcours Joueur 4= $20,9 \times (123/113) + (71,2-72) = 21,949...$

Selon le World Handicap System, l'allocation recommandée pour les scrambles à quatre est de 25% du handicap de parcours le plus bas, 20% du handicap de parcours le plus bas suivant, 15% du handicap de parcours le plus bas suivant et 10% du handicap de parcours le plus élevé. Par conséquent, le handicap de jeu de l'équipe pour cet exemple serait le suivant:

Handicap de jeu de l'équipe = 25% de 0,615... + 20% de 7,690... + 15% de 12,806... + 10% de 21,949... = 5,8

Par conséquent, le pointage net de l'équipe sera le pointage brut moins 5,8.

Remarque : Il incombe au comité d'effectuer les conversions en fonction des tertres de départ à partir desquels chaque personne participe à la compétition. Le compétiteur est responsable de l'exactitude de son index de handicap Golf Canada le jour de la compétition. Les erreurs peuvent être corrigées jusqu'à la fin de la compétition, à moins que le joueur ou l'équipe n'en ait eu connaissance auparavant, auquel cas elles peuvent être

corrigées en tout temps.

NOTE : Les femmes doivent utiliser l'évaluation et le slope du parcours à partir de leurs tertres respectifs pour déterminer leur handicap de parcours. La normale sera ajustée pour correspondre à la majorité des compétiteurs.

Si vous utilisez des cartes de pointage en papier, la carte de pointage de chaque équipe doit indiquer l'index de handicap de Golf Canada de chaque membre de l'équipe et le handicap de jeu global de l'équipe. La carte de pointage doit être signée par au moins deux membres de chaque équipe lors de chaque qualification locale. La signature d'une carte de pointage ou d'un handicap incorrect entraînera la disqualification automatique de l'événement. Lors de l'utilisation de l'application Golf Genius pour la saisie des pointages, le capitaine de l'équipe (le professionnel de la PGA du Canada lors des finales régionales et nationales) a la responsabilité de vérifier les indices de handicap de son équipe avant le début du jeu et de saisir les pointages dès la fin de chaque trou. Après la partie, le capitaine de l'équipe ou le professionnel de la PGA est responsable de confirmer les pointages finaux avec le coordonnateur de l'événement et ne dispose que de 5 minutes pour apporter des changements.

Les examens de handicap font partie de la procédure standard du comité des règlements du Scramble RBC PGA à toutes les étapes du tournoi. À sa discrétion, le comité des règlements se réserve le droit d'effectuer des ajustements de handicap et de disqualifier des joueurs et des équipes en se fondant sur les preuves obtenues lors des examens de handicap ou sur des preuves de performances antérieures.

Le comité des règlements du Scramble RBC PGA se réserve le droit de suspendre les contrevenants au handicap ou aux règlements de toute participation future au tournoi. Les infractions flagrantes commises par des amateurs seront signalées à Golf Canada et à l'association provinciale de golf concernée.

Le Scramble RBC PGA se réserve le droit de vérifier les handicaps de tous les participants amateurs. La disqualification d'un professionnel de la PGA du Canada ou d'un membre d'une équipe amateur en vertu des dispositions de cette section entraînera la disqualification de l'équipe qui lui est affiliée.

3.2 FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE

Des contrôles de handicap seront effectués à tous les niveaux de l'événement.

Les indices de handicap actuels de Golf Canada à la date de clôture des inscriptions de ch-

aque compétition doivent être utilisés pour déterminer le handicap de jeu des membres de l'équipe, en fonction du handicap du parcours et de l'allocation applicable.

Une équipe n'est pas admissible aux prix ou à la qualification pour la finale régionale lors d'une qualification locale avec seulement trois joueurs, car l'équipe n'a pas satisfait aux exigences pour participer au Scramble RBC PGA. Si une équipe a moins de quatre joueurs amateurs disponibles pour jouer, elle peut quand même participer. Seuls les handicaps des joueurs participants seront pris en compte dans le calcul du handicap de l'équipe. Le handicap global de l'équipe est toujours divisé par l'allocation applicable.

Comme pour les qualifications locales, pour déterminer le pointage net le jour de la finale régionale et de la finale nationale, les indices de handicap globaux des équipes de Golf Canada sont ajustés en fonction de l'évaluation du parcours, du slope et de la normale des tertres joués pour déterminer leurs handicaps de parcours. Les handicaps de parcours individuels sont ensuite ajustés en fonction de l'allocation applicable afin de déterminer le handicap de jeu du joueur. Ces handicaps de jeu sont ensuite additionnés pour obtenir le handicap de jeu de l'équipe. Le chiffre obtenu est alors soustrait du pointage de l'équipe pour l'épreuve de 18 trous Ambrose. Le calcul du handicap de jeu de l'équipe est le même que celui de la qualification locale (voir l'exemple au point 3.1).

NOTE: Les femmes doivent utiliser l'évaluation du parcours et le slope à partir de leurs tertres respectifs pour déterminer leur handicap de parcours. La normale sera ajustée pour correspondre à la majorité des compétiteurs.

NOTE: Si le handicap global des équipes tombe en dessous du minimum de 32,0, le handicap réduit s'appliquera à la finale régionale ou nationale pour déterminer le handicap de jeu de l'équipe. Si les indices de handicap de Golf Canada de trois (3) membres de l'équipe tombent à moins de 9,9 après s'être qualifiés lors des qualifications locales et qu'ils progressent vers la finale régionale ou nationale, ils joueront avec les handicaps inférieurs. Toute équipe qui a satisfait aux exigences en matière de handicap lors d'une qualification locale restera admissible à toutes les compétitions de la même année.

Les gagnants des finales régionales ne seront pas admissibles à la finale nationale du Scramble RBC PGA tant qu'ils n'auront pas été dûment certifiés par la PGA du Canada. Pour être dûment certifié, l'indice de handicap de Golf Canada de chaque membre de l'équipe amateur doit passer un examen.

La disqualification d'un professionnel de la PGA du Canada ou d'un membre d'une équipe amateur en vertu des dispositions de cette section entraînera la disqualification de leur équipe affiliée.

4 OPPORTUNITÉS DE PASSE-DROIT

4.1 PLACES EN FINALE RÉGIONALE

En plus des équipes qui se qualifient pour la finale régionale à l'issue des qualifications locales, une (1) équipe féminine ayant participé à une qualification locale mais ne s'étant pas qualifiée aura la possibilité d'obtenir une place spéciale pour la finale régionale dans sa région. Pour être admissible, l'équipe entièrement féminine doit avoir participé à une qualification locale. Ces équipes seront sélectionnées sur la base du pointage net de l'équipe féminine par rapport au pointage net moyen du contingent de participants lors de leur qualification respective. L'équipe ayant la valeur la plus basse sera éligible pour la place spéciale.

La comparaison des pointages nets sera calculée comme suit:

Pointage net de l'équipe – Pointage net moyen du contingent de participants

EXEMPLE

Les résultats suivants ont été enregistrés lors de trois qualifications locales. Une équipe exclusivement féminine ne s'est pas qualifiée pour la finale régionale, une place spéciale est donc disponible.

Qualification locale #1

Pointage net moyen du contingent de participants = 59.6

Équipe Pointage net Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe A 61.0 61.0 – 59.6 = 1.4

Équipe B 58.7 58.7 – 59.6 = -0.9

Qualification locale #2

Pointage net moyen du contingent de participants = 60.5

Équipe Pointage net Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe C 61.1 61.1 – 60.5 = 0.6

Équipe D 59.0 $59.0 - 60.5 = -1.5$

Équipe E 60.6 $60.6 - 60.5 = 0.1$

Qualification locale #3

Pointage net moyen du contingent de participants = 56.9

Équipe Pointage net Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe F 58.6 $58.6 - 56.9 = 1.7$

L'équipe présentant la plus faible différence entre son pointage net respectif et le pointage net moyen du contingent aura la priorité sur la liste des remplaçants. Dans cette situation, la liste de remplacement classée serait la suivante:

Équipe Pointage net – Pointage net moyen du contingent

Équipe D -1.5

Équipe B -0.9

Équipe E 0.1

Équipe C 0.6

Équipe A 1.4

Équipe F 1.7

Chaque finale régionale sera composée d'un minimum de 18 équipes. Dans les régions où moins de 18 équipes (y compris les équipes des places spéciales) se qualifient par le biais des qualifications locales, une liste alternative sera utilisée. La liste alternative sera établie dans l'ordre des différentiels de pointage (arrondis au millième le plus proche) des qualifications locales de la région. Le différentiel de pointage sera calculé comme suit:

Les équipes bénéficiant d'un passe-droit doivent s'inscrire et payer les frais d'inscription applicables.

5 RÈGLES DE JEU

Les règles de golf de Golf Canada régiront toutes les compétitions, à l'exception des règles de scramble spécialisées en place pour le scramble RBC PGA. Toutes les règles locales doivent être approuvées par écrit par la PGA du Canada avant la compétition et ne peuvent remplacer une règle du Scramble RBC PGA. Voir la feuille de règlements des qualifications locales RBC PGA à la fin de ce manuel.

Toutes les qualifications locales "ouvertes" doivent se dérouler avec des groupes de huit (8), à moins que le site hôte ne signe une entente pour envoyer des groupes de quatre (4) avec des marqueurs bénévoles sur le parcours pour tous les groupes. Sous réserve de l'approbation de la PGA du Canada.

5.1 SUBSTITUTIONS

Un membre d'une équipe peut être remplacé s'il est incapable de jouer au niveau de compétition suivant. Avant l'étape suivante de la compétition, l'équipe doit soumettre, par écrit, sa demande de remplacement à la PGA du Canada. La lettre doit préciser si le remplaçant accompagnera l'équipe à l'étape suivante du Scramble RBC PGA en cas de succès, ou si le membre initial au niveau des qualifications locales reviendra dans l'équipe pour le niveau final de la compétition. Si la notification écrite n'est pas soumise avant l'étape suivante, le joueur remplaçant aura le droit de passer à l'étape suivante de la compétition.

L'index de handicap Golf Canada actuel d'un amateur remplaçant doit être égal ou supérieur d'un maximum de cinq (5,0) coups à l'index de handicap Golf Canada approuvé (le handicap qui était en vigueur lorsque l'équipe a joué à la qualification locale) du membre original de l'équipe. Il n'est pas permis de remplacer un joueur par un autre dont l'index de handicap de Golf Canada est inférieur.

Seules deux (2) substitutions seront autorisées pendant la durée de la compétition (REMARQUE : ces deux substitutions ne peuvent avoir lieu au même stade de la compétition). Par exemple, la substitution d'un joueur de qualification locale pour une finale régionale et une autre substitution après une finale régionale pour la qualification de l'équipe pour la finale nationale du Scramble RBC PGA est acceptable - la substitution de deux joueurs de qualification locale pour une finale régionale n'est pas autorisée. Plus de deux substitutions sur la durée du tournoi ne seront pas autorisées, car l'équipe n'aura plus l'identité de l'équipe qui a joué à la qualification locale. Si une équipe ne peut pas participer dans le respect de cette règle, l'équipe suivante du niveau précédent avancera à sa place.

Les femmes peuvent être remplacées par des hommes (et vice versa) à condition que

toutes les exigences de l'index de handicap de Golf Canada soient respectées.

À sa discrétion, la PGA du Canada se réserve le droit de refuser la substitution d'un membre de l'équipe lorsqu'il est évident que la substitution est faite pour améliorer les chances de gagner de l'équipe et/ou non pas pour remplacer un membre de l'équipe qui est incapable de jouer au prochain niveau de compétition.

Si, dans des circonstances extrêmes, un professionnel de la PGA est incapable de participer à la finale régionale, il peut être remplacé par un professionnel de la PGA du même établissement ou, si cela n'est pas possible, par tout professionnel de la PGA

en règle de cette zone avec la permission de la PGA du Canada. Le professionnel de la PGA du site hôte de la qualification locale doit faire part de son intention de participer à la finale nationale, si l'équipe avec le professionnel de la PGA remplaçant se qualifie.

Tout membre de la PGA du Canada souhaitant être ajouté à la liste de substitution doit en informer la PGA du Canada avant le 31 juillet de l'année en cours.

5.2 DISTANCES POUR LES FEMMES

Les femmes amateurs et les professionnelles de la PGA du Canada doivent jouer à partir d'un ensemble de tertres plus courts, soit environ 86 à 88 % du métrage choisi pour les compétiteurs masculins. Les comités d'accueil doivent faire tous les efforts raisonnables pour aménager le terrain de golf conformément à ces dispositions, tout en sachant que certains trous seront plus courts ou plus longs que les 86-88%.

5.3 POINTAGE

Chaque qualification locale et finale régionale comprendra deux (2) rondes de 9 trous stipulés. Le pointage d'une équipe est calculé après que dix-huit (18) trous aient été complétés. En cas de mauvais temps, si tous les concurrents terminent les mêmes neuf (9) trous et qu'il n'est plus possible de poursuivre le jeu, la compétition sera raccourcie à neuf (9) trous.

5.4 DÉPARTAGER LES ÉGALITÉS

(a) LOCAL

Dans le cas où deux équipes ou plus sont à égalité pour la dernière place qualificative dans une qualification locale, toutes les équipes à égalité seront qualifiées pour la finale régionale.

(b) RÉGIONAL

Dans le cas où deux équipes ou plus sont à égalité à l'issue d'une finale régionale, la dernière place sera déterminée par la correspondance des cartes de pointage. L'équipe ayant le pointage le plus bas sur les trous 10-18 sera la gagnante. Si cela ne donne pas de gagnant, les trous 13-18, 16-18 et ensuite le 18e trou seront utilisés. Si cela ne donne toujours pas de gagnant, un concours du plus près du trou avec tous les membres de l'équipe à partir de 150 verges sur n'importe quel trou ou aire d'entraînement près du pavillon déterminera l'équipe gagnante. Le handicap de jeu s'applique et les pointages nets sont utilisés pour comparer les cartes de pointage.

(c) FINALE NATIONALE

En cas d'égalité à la finale nationale du Scramble RBC PGA, une élimination (net) trou par trou sera utilisé pour déterminer le gagnant, conformément à l'avis aux joueurs.

Si aucun résultat n'a été obtenu et que le jeu est suspendu en raison de l'obscurité, l'équipe gagnante sera déterminée en utilisant le système de carte de pointage correspondant applicable aux épreuves de la finale régionale (prescrites ci-dessus) et appliqué à la ronde finale de la finale nationale du Scramble RBC PGA. Si l'égalité persiste, le décompte sera appliqué à la première ronde pour déterminer le gagnant. Si un gagnant n'est toujours pas déterminé, les équipes toujours à égalité seront considérées comme co-championnes.

5.5 DISQUALIFICATION

Si une équipe est disqualifiée pour une violation des règles, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

La PGA du Canada se réserve le droit de suspendre de toute participation actuelle ou future tout professionnel de la PGA du Canada qui fait une fausse déclaration sur le handicap d'un des membres de son club ou qui viole sciemment une règle du tournoi. De tels cas peuvent être signalés au bureau de zone de la PGA et au bureau national de la PGA du Canada, où ils peuvent être tenus responsables de la violation du code de conduite professionnelle de la PGA du Canada.

5.6 RETRAIT

Si une équipe ne peut pas participer au niveau de jeu suivant, ses frais d'inscription pour ce niveau seront remboursés à condition que la PGA du Canada en soit informée 7 jours avant l'événement.

5.7 MARQUEUR BÉNÉVOLE

La PGA du Canada prend au sérieux l'intégrité du pointage et la mise en place de marqueurs bénévoles avec chaque groupe a permis de s'en assurer. Chaque équipe sera responsable de fournir un marqueur bénévole pour la finale régionale pour laquelle elle s'est qualifiée. Ce bénévole sera chargé d'accompagner le professionnel de la PGA du Canada d'une autre équipe (généralement dans le groupe qui précède ou qui suit l'équipe avec laquelle il est venu) et de comptabiliser les coups joués pendant 18 trous.

Les conditions suivantes doivent être remplies:

- Le bénévole doit être identifié sur le formulaire d'inscription officiel au moment de l'inscription à la finale régionale.
- Doit être âgé d'au moins 15 ans
- Il incombe à l'équipe d'informer la PGA du Canada par écrit si le nom du marqueur bénévole change avant le début de la finale régionale. Les changements effectués dans les 24 heures précédant l'événement sont sujets à une pénalité de 2 coups.
- L'identification du bénévole sera exigée lors de l'inscription sur place.
- Le bénévole soumettra sa carte de pointage et signera la carte de pointage officielle de l'équipe dont il a été témoin immédiatement après la ronde.
- Toute équipe qui n'amène pas de marqueur bénévole recevra une pénalité de 2 coups.

Une équipe est considérée comme n'ayant pas fourni de marqueur bénévole, ce qui lui vaut une pénalité de 2 coups dans les cas suivants:

- Le bénévole inscrit n'est pas présent pendant la période d'inscription sur place le jour de la compétition.
- L'équipe obtient un bénévole du club hôte dans les 24 heures précédant la compétition.

Toute pénalité sera évaluée immédiatement après la découverte de la violation et la pénalité sera appliquée au 1er trou.

Tous les marqueurs bénévoles doivent se conformer à la politique du club hôte en matière de tenue vestimentaire.

5.8 RÈGLES LOCALES - version imprimable disponible sur le site <https://rbcpgascramble.com/centre-de-ressources-du-lieu-daccueil/?lang=fr>

[com/centre-de-ressources-du-lieu-daccueil/?lang=fr](https://rbcpgascramble.com/centre-de-ressources-du-lieu-daccueil/?lang=fr)

Règles de golf de Golf Canada - Les règles de golf de Golf Canada régiront toutes les compétitions, à l'exception des règles de scramble spécialisées en place pour le Scramble RBC PGA. Toutes les règles locales doivent être approuvées par écrit par la PGA du Canada avant la compétition et ne peuvent pas remplacer une règle du Scramble RBC PGA.

Formule Scramble RBC PGA- Les qualifications locales fonctionneront selon les règles standard du Scramble. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer depuis le tertre de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite la balle qui lui donne les meilleures chances pour le prochain coup et tous les membres de l'équipe jouent depuis cet endroit. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit entrée dans le trou.

Les finales régionales et nationale se dérouleront selon le format Ambrose Scramble. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer depuis le tertre de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite le coup qui lui donne les meilleures chances pour le coup suivant. Le golfeur dont le coup est choisi est alors éliminé de la participation au coup suivant. Un joueur n'est éliminé que pour le coup suivant son coup sélectionné.

Ce processus se poursuit avec l'élimination d'une personne pour chaque coup jusqu'à ce que la balle se trouve sur le vert, où tous les joueurs auront l'occasion d'effectuer un roulé de chaque endroit jusqu'à ce que la balle soit entrée dans le trou (c'est-à-dire que seuls quatre joueurs jouent chaque coup, à l'exception du coup de départ et des roulés).

Les cinq joueurs jouent alors depuis le tertre de départ suivant et le processus d'élimination recommence. Le joueur éliminé ne peut pas effectuer de coup d'entraînement ou de roulé d'entraînement pendant la période où il est éliminé.

Si un joueur effectue un coup pendant qu'il est éliminé, une pénalité de deux (2) coups sera appliquée.

Trois coups de départ - Un minimum de trois (3) coups de départ par membre de l'équipe doit être utilisé par ronde stipulée de dix-huit (18) trous. Un marqueur doit noter quel coup de départ a été utilisé sur chaque trou. Si cela n'est pas clairement indiqué sur la carte de pointage, l'équipe sera disqualifiée.

Coup choisi - La position de la balle sélectionnée doit être marquée. Si le coup sélectionné est dans la zone générale (n'importe où sur le parcours, à l'exception d'une zone à pénalité, d'une fosse de sable, de l'aire de départ ou du vert du trou joué), la balle doit être placée à moins d'une (1) longueur de bâton du coup sélectionné, pas plus près du trou, et doit rester dans la zone générale. Si la balle sélectionnée se trouve dans une zone à pénalité ou une fosse de sable, le coup suivant doit être joué depuis l'intérieur de la zone à pénalité ou de la fosse de sable, ou depuis l'extérieur de la zone à pénalité ou de la fosse de sable conformément à la Règle applicable, sous peine d'un coup (sauf si des pénalités supplémentaires s'appliquent). Une balle qui n'est pas sur le

vert du trou joué ne peut pas être placée sur le vert, même si elle est à moins d'une longueur de bâton de la balle marquée.

Dans une fosse de sable, le sable peut être ratissé avant que la balle ne soit placée.

Conseils - Conformément à la règle 10.2a, les joueurs ne sont pas autorisés à demander conseil à quiconque ne fait pas partie de leur équipe et doivent empêcher quiconque de donner des conseils à un membre de l'équipe.

Indiquer la ligne de jeu – Sauf sur un vert, un joueur ne peut pas indiquer intentionnellement la ligne de jeu à un coéquipier pendant qu'un coup est joué. La pénalité pour une infraction à cette règle est de deux (2) coups.

Sur le vert – Une fois que le coup sélectionné est sur le vert, tous les joueurs peuvent frapper le coup roulé. La position de la balle sélectionnée est marquée. Les membres de l'équipe peuvent alors placer leur balle à une longueur de tête de fer droit de la position marquée, pas plus près du trou, et effectuer le coup roulé depuis cette position.

NOTE: Au niveau des qualifications locales uniquement, si le premier roulé est manqué par chaque joueur de l'équipe, le roulé suivant est concédé, avec un maximum de deux roulés par trou.

Se tenir sur une extension de la ligne de jeu - Les membres de l'équipe peuvent se tenir derrière un de leurs joueurs pendant qu'il effectue un coup.

Carte de pointage - La carte de pointage doit indiquer l'index de handicap de Golf Canada et le handicap du parcours de chaque membre de l'équipe (fournis par le club hôte). La carte de pointage doit être signée par au moins deux membres du groupe. Il incombe à l'équipe de s'assurer de l'exactitude du pointage et du handicap de chaque trou sur la carte de pointage. La signature d'un pointage ou d'un handicap incorrect entraînera la disqualification automatique de l'épreuve conformément à la règle 3.3b.

Handicap - Le Scramble RBC PGA exige que tous les participants utilisent leur index de handicap actuel de Golf Canada pour déterminer leur handicap de parcours en fonction de l'évaluation du parcours et du Slope et de la normale des tertres joués lors de la qualification locale. Le handicap de jeu global de l'équipe est calculé en multipliant le handicap de parcours le plus bas par 25 %, le suivant par 20 %, le suivant le plus bas par 15 % et le plus élevé par 10 %, puis en les additionnant.

5.9 FEUILLE D'INSTRUCTION FORMULE SCRAMBLE AMBROSE - FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE SEULEMENT - version imprimable disponible sur le site <https://rbcpgascrumble.com/centre-de-ressources-du-lieu-daccueil/?lang=fr>

L'événement se jouera par équipes de cinq (5) personnes selon le format de Scramble Ambrose RBC PGA (élimination).

- Tous les membres de l'équipe peuvent jouer depuis le tertre de départ de chaque trou.
- L'équipe choisit le coup qu'elle va utiliser.
- Le golfeur dont le coup est pris est éliminé de la participation au coup suivant.

- Un joueur n'est éliminé que pour le coup suivant celui où son coup a été choisi.
- Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit sur le vert, une personne étant éliminée pour chaque coup (c'est-à-dire que seuls quatre joueurs jouent chaque coup, à l'exception des coups de départ et des roulés sur le vert).
- Une fois que la balle est sur le vert, les cinq joueurs tentent de faire le premier roulé. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit entrée dans le trou.
- Les cinq joueurs prennent le départ du trou suivant et le processus d'élimination recommence. Le joueur éliminé ne peut pas effectuer un coup d'entraînement ou un roulé pendant la période où il est éliminé - pénalité de deux (2) coups.
- Le coup de départ de chaque membre de l'équipe doit être utilisé au moins trois (3) fois par dix-huit (18) trous.
- Un roulé est tout coup effectué depuis le vert. Les cinq joueurs ne peuvent effectuer le coup roulé que si la balle est sur le vert. Si l'équipe choisit de faire un roulé depuis l'extérieur du vert, seuls quatre joueurs peuvent jouer ce coup.

Par exemple

- John, Phil, Natalie, Jean & Katherine prennent le départ du premier trou, le coup de départ de John est considéré comme le meilleur coup.
- John est éliminé pour le prochain coup et seuls Phil, Natalie, Jean & Katherine frappent le deuxième coup.
- Le deuxième coup de Phil est sélectionné comme le meilleur coup parmi ceux de Phil, Natalie, Jean & Katherine.
- Phil est éliminé pour le prochain coup et seuls John, Natalie, Jean & Katherine frappent le troisième coup.
- Le troisième coup de Natalie est sélectionné comme le meilleur coup parmi ceux de John, Natalie, Jean & Katherine et il atterrit sur le vert.
- John, Phil, Natalie, Jean & Katherine peuvent tous essayer le premier roulé.
- John, Phil, Natalie, Jean & Katherine prennent tous le départ au deuxième trou et le processus d'élimination recommence.